

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

### **Gare de Strasbourg (67000)**

La convention d'occupation signée le 28 avril 2021 entre SNCF Gares & Connexions et Concessions Gares France pour une durée se terminant au plus tard le 30 novembre 2022, pour l'occupation d'un emplacement commercial lié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 21 juillet 2022.

« Vente à emporter et/ou à consommer sur place ».

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger la convention d'occupation, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.